

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je fais rapport à vous tous des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2019. Notre vérificateur est Daniel Tétreault, CPA inc.

Veuillez prendre note que ce rapport sera publié dans la prochaine édition du journal municipal, soit en août 2020.

1. RAPPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE non consolidé 2019

(Le total exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats)

Revenus	3 070 362,00\$
Dépenses	2 512 609,00\$
Éléments de conciliation à des fins fiscales (ex.: amortissement et capital remboursé sur la dette)	708 784,00\$
Déficit de l'exercice financier	(151 031.00 \$)
Total de l'excédent cumulé non affecté en date d'aujourd'hui (budget 2020 au 31-12-2019)	161 686,00\$
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1 030 734,00\$
Investissements et immobilisations 2019	931 213,00\$
Taux global de taxation (Comprend : la taxe foncière, les services et les règlements d'emprunts)	0,6336\$

2. INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

- Acquisition d'un four à pain, un foyer extérieur et un panneau de signalisation. Tous ces items ont bénéficié d'une subvention;
- Rénovation et amélioration de la bibliothèque Municipale;
- Réfection de la route Mgr Gravel (superficie du village seulement) et 1 km pour le rang de l'Acadie;
- Implantation du système COMALERTE (lanceur d'appel);
- Acquisition d'un terrain;

3. RÉMUNÉRATION

MEMBRES DU CONSEIL

Voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2019 :

Mairesse

Rémunération mensuelle :	1 265.52 \$
Allocation de dépenses mensuelle :	<u>632.76 \$</u>
Total mensuel :	1 898,28 \$
Total annuel :	22 779,36 \$

Conseillers municipaux

Rémunération mensuelle :	422.58 \$
Allocation de dépenses mensuelle :	<u>211.29 \$</u>
Total mensuel :	633,87 \$
Total annuel :	7 606,44 \$

MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Pour siéger au Conseil de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, incluant les comités auxquels il est appelé à participer dans le cadre de ses fonctions, le Maire a reçu la somme de 9600.00\$ pour l'année 2019, soit une rémunération de 6 400, 00 \$ et une allocation de dépenses de 3200.00 \$. Le substitut mandaté a reçu une rémunération 350,00\$ et une allocation de 175,00\$.

RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPAL DU BAS-RICHELIEU

Pour siéger au conseil de la régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu, la mairesse a reçu une rémunération annuelle 1 508,96 \$ et une allocation de dépenses annuelle de 754,48 \$. Le délégué mandaté a reçu une rémunération annuelle de 565,86 \$ et une allocation de dépenses annuelle de 282,93 \$.

RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020